Image not found or type unknown

Panne centrale vapeur Philips

Par **marie jeanne**, le **12/03/2016** à **10:46**

J'ai acheté en septembre 2014 une centrale vapeur Philips GC6611/30
En mai 2015, plus de chauffe plus de vapeur
J'ai retourné cette centrale sous garantie dans le magasin ou je l'avais achetée
Depuis cette date, celle ci n'a toujours pas été réparée malgré mes différentes relances
Après m'être déplacée semaine dernière, on me propose un avoir
Ne devrais t-on pas me proposer plutôt le remboursement intégral du prix ou un échange à neuf car je n'ai nullement l'intention de racheter dans ce même magasin
Merci

Par **miyako**, le **12/03/2016** à **21:00**

Bonsoir,
Si l'appareil était sous garantie ,vous pouvez exiger un neuf en échange et refuser l'acompte..
Ils ne sont pas du tout obligé de rembourser.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés